

PV en allemagne

Par **pierrepauljacque**, le **09/12/2014** à **17:43**

Bonjour,

Suite à un séjour de vacances à Berlin au mois d'août, je me suis fais contrôler arbitrairement par la polizei. En effet je me suis fais controler positif sous THC (test urinaire et sanguin). Or je n'avais fumer que la veille au soir (en sortie de boîte). J'ai fini par signer un papier où je ne comprenais rien après avoir donner une somme de 350 euros et ils m ont dit que j'allais recevoir une amende en France avec le reste de la somme due. A ce jour j'ai reçu la fameuse lettre avec une amende d'un montant de 765 euros (moins les 350 euros, donc il me reste à payer 415). Le tout est écrit en allemand et je comprend malheureusement rien. De plus, il y a un avis en anglais qui stipule que je dois leur envoyer mon permis de conduire pour mettre en place l'interdiction de conduite. Mon problème est que je suis auxiliaire de vie en dehors d'être étudiant à la sorbonne et j'utilise ma voiture 6 jours sur 7 pour transporter des personnes en situation d'handicap. Vous voyez mon problème...

Cette histoire me tracasse vraiment car je ne comprend rien à la lettre qu'ils m'ont envoyer et je ne veux pas envoyer mon permis (au risque de conduire sans permis avec des personnes handicapés). Que se passe t'il si je fais l'autruche ? J'ai beson d'un conseil juridique en urgence svp

PS: Je précise que j'ai jamais reçu/signer un papier écrit sous langue française.
Merci pour vos éclaircissements.